

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 08 JANVIER 2025**

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 08 janvier 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

Ce premier Conseil des Ministres de l'année 2025 a été l'occasion, pour le Président de la République, d'adresser ses meilleurs vœux de santé et de succès au Premier Ministre, aux membres du Conseil et à toutes les forces vives de la Nation. L'année 2025 doit être placée sous le sceau de l'engagement, du travail, des réformes (institutionnelles, économiques, sociales et sectorielles), des transformations et des résultats.

Le Chef de l'Etat a félicité le Premier Ministre pour le travail remarquable accompli par le Gouvernement ces huit (8) derniers mois pour redresser la situation globale du pays. Il a particulièrement salué la mise en œuvre de mesures sectorielles de rectification et de relance des activités économiques et sociales, ainsi que la présentation, le 27 décembre 2024, de sa Déclaration de Politique générale (DPG) et l'adoption, dans des conditions exceptionnelles, de la Loi de Finances rectificative 2024 et du projet de Loi de Finances pour l'année 2025 garantissant ainsi la continuité de l'Etat. Il a demandé au Premier Ministre de présenter en relation avec tous les Ministres et Secrétaires d'Etat, le Plan d'Action du Gouvernement pour l'année 2025, intégrant l'agenda législatif et réglementaire tout en veillant au fonctionnement adéquat du système éducatif, des universités et établissements d'enseignement supérieur.

Le Président de la République a également demandé au Premier Ministre d'accorder une priorité spéciale au secteur sanitaire et au renforcement de la protection sociale des Sénégalaises et des Sénégalais avec le développement de la couverture sanitaire universelle et la restructuration des programmes de filets sociaux et du Fonds de Solidarité nationale autour de l'actualisation du Registre national unique (RNU), à valider avant la fin du 1^{er} trimestre 2025. Dans cette dynamique, il a invité le Gouvernement à assurer une stabilité sociale dans tous les secteurs en évaluant avec les parties prenantes les doléances syndicales et patronales. A ce sujet, il a indiqué la nécessité de la conclusion, avant la prochaine fête du travail, d'un nouveau pacte social avec les Centrales syndicales et les organisations d'employeurs.

Le Chef de l'Etat a exhorté le Gouvernement à poursuivre les efforts d'assainissement des finances publiques, de maîtrise des dépenses publiques et, surtout, de lutte contre la vie chère et contre la hausse des prix des produits homologués. Ce qui passe par le renforcement de l'option de souveraineté alimentaire et la révision de la politique de gestion des approvisionnements nationaux notamment en hydrocarbures, denrées et produits de consommation courante. Par ailleurs, une importance primordiale sera accordée à la relance de l'économie nationale à travers :

- 1- l'amélioration de l'environnement des affaires ;

- 2- le développement du secteur privé local avec la promotion de «champions industriels nationaux» ;
- 3- la montée en puissance de l'investissement productif avec le financement innovant et l'exécution rapide des projets prioritaires dans tous les secteurs conformément à l'Agenda national de Transformation.

A ce titre, le Président de la République a invité le Premier Ministre à finaliser le processus de validation du projet de loi sur la souveraineté économique, assorti de ses différents textes, instruments et mécanismes d'opérationnalisation dans le contexte de l'exploitation de nos ressources minières, pétrolières et gazières. Il a demandé au Gouvernement de veiller au renforcement de la transparence dans les industries extractives et de garantir une gouvernance inclusive des ressources naturelles du pays au service exclusif du peuple sénégalais. A cet égard, il a indiqué au Gouvernement, l'urgence d'activer les dispositifs institutionnels et financiers relatifs au Fonds de stabilisation et au Fonds intergénérationnel mis en place par la loi n° 2022-09 du 19 avril 2022 relative à la répartition et à l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures. Il a, en outre, instruit le Premier Ministre de préparer en relation avec le Ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines, le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, le Ministre des Finances et du Budget et le Secrétariat du COS - PETROGAZ, la tenue de la prochaine session dudit Comité, dans sa nouvelle composition, avant fin avril 2025.

Le Chef de l'Etat a également souligné l'urgence de préparer la mise en place opérationnelle des Pôles territoires, épicentres du succès de la politique économique et sociale du Sénégal, avec des projets emblématiques à lancer dans chaque entité, en cohérence avec l'Agenda national de Transformation. Dans cette perspective de revitalisation des territoires, l'employabilité et l'emploi des jeunes devront constituer des priorités. Il s'agira d'accélérer la réalisation des centres de formation professionnelle ainsi que l'optimisation des dispositifs de promotion de l'entreprenariat et de l'emploi des jeunes et des femmes. Dès lors, il a engagé le Gouvernement à intensifier le développement de l'économie sociale et solidaire, mais aussi de traduire sa volonté de promouvoir les femmes du Sénégal et de la diaspora par l'adoption urgente du projet de Loi d'orientation sur l'autonomisation économique des femmes.

Le Président de la République a, en outre, appelé à la mise en place effective d'un cadre innovant de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Vision Sénégal 2050 avec ses déclinaisons sectorielles et temporelles afin d'asseoir une gouvernance de réalisations et de résultats.

Evoquant l'organisation et la préparation des Jeux olympiques de la Jeunesse, le Chef de l'Etat a souligné que les JOJ Dakar 2026 constituent au regard de ses dimensions sportives, économiques, infrastructurelles, culturelles et logistiques, un défi majeur pour le Sénégal dans toutes ses composantes. Ce qui justifie l'impératif de classer cet événement parmi les actions prioritaires du Gouvernement en 2025. Il a demandé au Premier Ministre d'assurer, désormais, la supervision permanente (avec le Ministre chargé des Sports) de toutes les activités, projets et financements relatifs aux JOJ Dakar 2026. Il a insisté sur la nécessité de veiller, notamment, à la réception à date de toutes les infrastructures liées à la tenue, pour la première fois en Afrique, des Jeux qui rassemblent les jeunesse du monde.

Le Président de la République a aussi abordé la 8^{ème} édition de « Setal Sunu Rew » qu'il a présidée le samedi 04 janvier 2025 à la cité Comico de la commune de Yeumbeul Nord. Il a salué la régularité de la tenue de l'activité nationale placée, chaque premier samedi du mois, sous un thème d'actualité valorisant l'investissement humain, la propreté, le cadre de vie, le civisme, l'appropriation individuelle et collective des politiques publiques. Il a félicité le Ministre des Forces armées, le Chef d'Etat-major général des Armées, le Haut Commandant de la Gendarmerie nationale et Directeur de la Justice militaire et l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité pour leur mobilisation exceptionnelle qui a permis le succès de cette journée d'investissement citoyen. Cette manifestation est le symbole de l'ancrage institutionnel et social du concept Armée-Nation, indispensable pour le développement inclusif d'un Sénégal souverain, juste et prospère.

Au titre de son agenda diplomatique, le Chef de l'Etat est revenu sur sa participation, le mardi 07 janvier 2025 à Accra, à la cérémonie d'investiture du nouveau Président du Ghana, Son Excellence Monsieur John Dramani Mahama.

Dans sa communication, le Premier Ministre a mis l'accent sur la feuille de route gouvernementale pour l'année 2025, dans le sillage du discours à la Nation du Chef de l'Etat, le 31 décembre 2024 et de sa Déclaration de Politique générale, le 27 décembre 2024. À cet égard, il a fait part du dispositif de pilotage de l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050, en insistant notamment sur les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des programmes, projets et réformes.

Dans ce cadre, il a insisté sur l'exploitation diligente des conclusions et recommandations de l'atelier en cours avec les experts des ministères, consacré à la mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda, notamment sur les programmes, projets et réformes prioritaires sur la période 2025-2029. Au titre des facteurs de succès de la réalisation de la Vision Sénégal 2050, à savoir la transformation systémique du pays, le Premier Ministre a exhorté les membres du Gouvernement à accorder une priorité absolue à l'appropriation, par leurs collaborateurs, des sept (7) ruptures qu'il a mises en exergue dans sa DPG. Ces ruptures doivent constituer le gouvernail du management opérationnel sur la période 2025-2029, en veillant à la mise en place, avec rigueur et précision, d'une ligne hiérarchique cohérente et performante au sein des différents départements ministériels.

Par ailleurs, le Premier Ministre a souligné l'approche sélective dont les Ministres doivent faire preuve en matière d'engagement, par leurs services, au cours du premier semestre 2025, de dépenses relatives aux projets et programmes en cours, en vue de garantir la cohérence avec la déclinaison des objectifs stratégiques du nouveau plan quinquennal. Il a également relevé l'importance à accorder au suivi de la réalisation des actions résiduelles ou continues du Plan d'action d'urgence gouvernementale initié en 2024.

Enfin, le Premier Ministre a demandé au Ministre des Finances et du Budget de veiller à la mise en œuvre diligente du processus de liquidation du Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT) et du Conseil économique, sociale et environnementale (CESE) à la suite de la suppression de ces institutions.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait une communication sur le suivi des dossiers d'hydraulique et d'assainissement urgents et prioritaires.
- Le Secrétaire général de la Présidence de la République a présenté les termes des références de la Conférence des Administrateurs et Managers publics (CAMP) du 20 janvier 2025.

AU TITRES DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES, Le Conseil a examiné et adopté :

- Le Projet de loi portant réglementation de la microfinance ;
- Le Projet de loi portant réglementation bancaire.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES,

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Présidence de la République

Madame Ndèye Aïssatou Tabara TOURE, précédemment préfet du département de Bambèye est nommée Secrétaire général de la Délégation générale de l'Entrepreneuriat rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ), en remplacement de Monsieur Cheikh Ahmadou Bamba FALL.

Monsieur Cheikh Aliou BEYE, Ingénieur en gestion de développement urbain, est nommé Président du Conseil de surveillance de la Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU) en remplacement de Monsieur Adama BA.

- Primature

Monsieur Ibrahima FALL, contrôleur de gestion, est nommé Directeur général de l'observatoire national sur l'investissement, en remplacement de Monsieur Mamadou Lamine KEITA.

- Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères

Monsieur Khouraichi Abdoulaye THIAM, titulaire d'un master en management de l'Administration est nommé Administrateur du Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE), en remplacement de madame Sokhna Nata Samb.

- Ministère des Finances et du Budget (MFB)

Monsieur Ahmed Lamine ATHIE, précédemment Directeur des Waqf et des partenariats à Haute Autorité du WAQF, est nommé Directeur général du Waqf, en remplacement de Monsieur Racine BA ;

Monsieur Cheikh Sidiya El Moctar BEYE, inspecteur général d'Etat à la retraite, est nommé Président du Conseil d'Administration du Fonds souverain d'investissement stratégiques en remplacement de Madame Nafissatou DIOP.

Direction générale des impôts et Domaines (DGID).

Monsieur Jean KONE, inspecteur principal des impôts de classe exceptionnelle, matricule de solde n° 608855/F, précédemment Directeur du renseignement et des stratégies de contrôle fiscal, est nommé Directeur Général des impôts et Domaines, en remplacement de Monsieur Abdoulaye DIAGNE ;

Monsieur Cheikh Mouhamed Hady DIEYE, inspecteur principal des impôts de classe exceptionnelle, matricule de solde n° 515385/J, précédemment Directeur des Grandes entreprises, est nommé coordonnateur de la Direction Générale des impôts et des Domaines, en remplacement de Monsieur Abdou Aziz GUEYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Makhaly FA YE, inspecteur principal des impôts de classe exceptionnelle, matricule de solde n° 606893/J, précédemment en service à l'inspection général des finances, est nommé Directeur des grandes entreprises à la Direction Générale des impôts et des Domaines, en remplacement de Monsieur Hady DIEYE, appelé à d'autres fonctions ;

Madame Ndèye Aïssatou NDAO, inspecteur principal des impôts de classe exceptionnelle, matricule de solde n° 606886/J, précédemment Directeur des moyennes entreprises, est nommée Directeur du renseignement et des stratégies de contrôle fiscal à la Direction Générale des impôts et Domaines, en remplacement de Monsieur Jean KONE, appelé à d'autres fonctions ;

Madame Yama Kouyaté, inspecteur principal des impôts de classe exceptionnelle, matricule de solde n° 606885/G, précédemment Directeur du recouvrement, est nommée Directeur des moyennes entreprises à la Direction Générale des impôts et des Domaines, en remplacement de Madame Ndèye Aïssatou NDAO, appelée à d'autres fonctions ;

Monsieur Mamadou NDIAYE, inspecteur principal des impôts de classe exceptionnelle, matricule de solde n°602574/F, précédemment en service à l'inspection général des finances, est nommé Directeur du Recouvrement à la Direction Générale des impôts et des Domaines, en remplacement de Madame Yama Kouyaté, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Ibrahima NDIAYE, inspecteur principal des impôts de classe exceptionnelle, matricule de solde n° 611438/C, précédemment en service à la direction du Contrôle interne, est nommé Directeur de l'Administration et du personnel à la Direction Générale des impôts et des Domaines, en remplacement de Monsieur Abdou Ben Jenkins SAMBOU.

- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Monsieur Seydou Mandiang est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office des Forages ruraux (OFOR), en remplacement de Monsieur Alpha Bayla GUEYE ;

Monsieur Serigne Mbacké Dieng, Ingénieur, spécialiste en gestion des projets en infrastructures hydraulique est nommé Directeur général de l'Office des Forages ruraux (OFOR), en remplacement de Monsieur Hamade NDIAYE.

- Ministère des Pêches, des Infrastructures Maritimes et Portuaires

Monsieur Mamadou Abibou Diagne, docteur vétérinaire de classe exceptionnelle, matricule de solde n°600694/E est nommé Secrétaire Général du Ministère des Pêches, des Infrastructures Maritimes et Portuaires, en remplacement de Monsieur Bassirou NDIAYE ;

Monsieur Babacar FAYE, est nommé Directeur Général de la Société des Infrastructures de Réparation Navale (SIRN), en remplacement de Monsieur Saliou SAMB.

- Ministère des Infrastructures et des Transports Terrestres et Aériens

Monsieur Moctar BA, Manager logistique est nommé Directeur général de la Société les Grands Trains du Sénégal (GTS) en remplacement de Monsieur Oumar Amadou SOW ;

Monsieur Bassirou Coly, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société les Grands Trains du Sénégal (GTS), en remplacement de Madame Seynabou NDIEGUENE.

- Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique

Monsieur Mouhamadou THIOMBANE, Ingénieur en Télécommunication et Electronique – Expert en Management de Projets est nommé Directeur général de Sénégal Connect Park (SCP), en remplacement de Monsieur Bassirou Abdoul BA.

- Ministère de la Famille et des Solidarités

Madame Aïda Bodian, enseignante est nommée Président du Conseil de surveillance du Commissariat à la Sécurité alimentaire et à la résilience (CSAR) en remplacement de Monsieur Ernest Ndigue Ngom ;

- Ministère de l'Industrie et du Commerce

Monsieur Matar Ndiaga SYLLA, expert agréé industrie est nommé Président du Conseil de surveillance de l'Agence de Promotion des sites industriels (APROSI), en remplacement de Monsieur Sémou DIOUF ;

- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Monsieur Lamine SANE, enseignant-chercheur en télécommunications, est nommé Directeur général de l'Agence Nationale de Recherche Scientifique Appliquée, en remplacement de Monsieur Cheikh Mouhamadou Mbacké LO ;

- Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement des Territoires

Monsieur Sidy Alboury NDIAYE est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT), en remplacement de Monsieur Mamadou GASSAMA ;

Monsieur Alioune KEBE administrateur de société titulaire d'un master en fiscalité et droit des affaires est nommé Directeur du Centre national de la Fonction publique locale et de la Formation, en remplacement de Monsieur Abdou Khadre NDIAYE.

Le Ministre de la Formation Professionnelle et Technique, Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE